Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260605-D2026048-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absente : Mme GRANNEC (excusée).

Pouvoir : Mme Marie-Laurence GRANNEC à Mme Anne BARBÉ.

Secrétaire : M. Olivier LETORT.

TARIFS CANTINE 2026-2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027. Les prix du repas sont donc les suivants :

- repas maternelle : 4,92 €
- repas primaire : 5,07 €
- repas adulte : 7,50 €
- panier repas : 2,50 €

Il est précisé que le tarif « panier repas » s'applique en cas d'accueil d'un enfant par le service d'accueil périscolaire méridien, avec fourniture du repas par la famille, sur justificatif médical et dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320